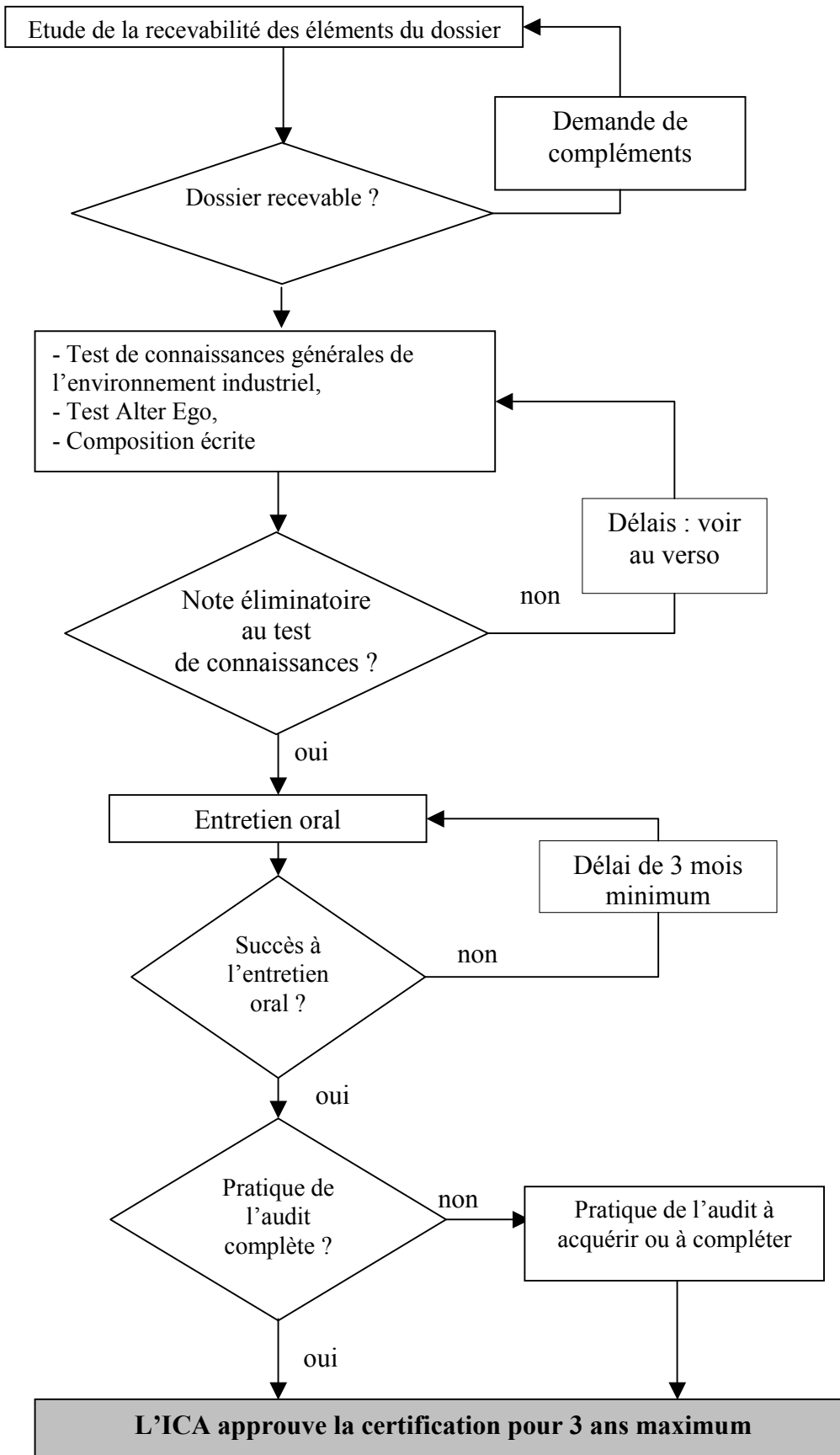


PROCESSUS DE CERTIFICATION INITIALE DES AUDITEURS ACAE



TEST DE CONNAISSANCES GÉNÉRALES DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Ce test de 25 minutes consiste en un questionnaire à choix multiple sur les Connaissances Générales de l'Environnement Industriel.

En cas d'échec, le candidat peut se représenter au test dans un délai de 1 mois, puis 3 mois.

Aucun document de référence n'est autorisé pour passer ce test.

COMPOSITION ÉCRITE

Le candidat rédige, en trente minutes, un texte portant sur un sujet lié à l'environnement.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les connaissances générales du candidat ainsi que sa capacité rédactionnelle.

TEST ALTER EGO

Ce test d'une quarantaine de minutes est un questionnaire de personnalité visant à évaluer les qualités personnelles de l'auditeur (selon le chapitre 7.2 de l'ISO 19011). Les résultats seront utilisés comme support lors de l'entretien oral avec des mises en situation concrètes d'audit.

ENTRETIEN ORAL

L'entretien oral, d'une durée d'une heure, a pour objet de permettre au jury de mettre le candidat en situation d'audit type et de l'interroger sur ses connaissances réglementaires.

Le jury est composé d'au moins deux examinateurs dont un président de jury.

L'objectif est d'évaluer les aptitudes à mener des audits environnementaux.

En cas d'échec, le candidat peut se représenter aux épreuves après avoir rempli les conditions requises par le jury et après un délai minimum de 3 mois.